Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_092-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 23 Juin 2026

Délibération n°2026-092	Classification
AUDITS ÉNERGÉTIQUES – CONVENTION AVEC LE SDEF	1.2 Convention de mandat

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix sept juin deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Valérie DRÉAU
Rapporteur : David DURAND

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Dans le cadre de la politique de maîtrise des consommations énergétiques et d'optimisation des dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) propose la réalisation d'audits énergétiques complémentaires sur plusieurs équipements communaux.

Ces audits s'inscrivent dans le dispositif national CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66 et porté par la FNCCR. Ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités dans le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles par des solutions bas carbone pour les bâtiments publics.

À la suite de l'appel à projets ACTEE+ du 5 juin 2023, le jury du programme a retenu le projet conjoint porté par le SDEF et le Conseil départemental du Finistère. Ce dispositif permet notamment de financer en grande partie des audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités.

Conformément au règlement financier du SDEF, une prise en charge de 90 % du montant HT de l'audit est assurée dans la limite de 2 500 € HT par bâtiment, ce qui porte le montant maximum de la participation du SDEF à 2 250 €. Au-delà de ce plafond, le reste à charge est supporté intégralement par la collectivité.

Les bâtiments retenus dans le cadre de cette programmation sont :
- La cantine scolaire ; (Programmation 2026)
- Le Triskell ; (Programmation 2026)
- Le centre de Rosquerno. (Programmation 2027)

Convention pour la Cantine scolaire

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m²)	Prestation(s) BPU
Cantine Scolaire	2 rue Jules Ferry 29120 Pont-l'Abbé	541 m²	Article 4 : audit énergétique Article 5 : Plus-value métrés

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_092-DE

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 840,00 € HT, soit 3 408,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

Le montant révisé est estimé à 2 845,68 € HT soit 3 414,82 € TTC (selon le dernier indice de révision connu).

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 250,00 € (en recette).

Le reste à charge communal sera donc de 1 164,82 €.

Convention pour le Triskell

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m²)	Prestation(s) BPU
Triskell	Rue Mstislav Rostropovitch 29120 Pont-l'Abbé	2 165 m²	Article 4 : audit énergétique

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 990,00 € HT, soit 3 588,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

Le montant révisé est estimé à 2 995,98 € HT soit 3 595,18 € TTC (selon le dernier indice de révision connu).

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Ainsi, dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 250,00 € (en recette).

Le reste à charge communal sera donc de 1 345,18 €.

Convention pour le Centre de découverte Rosquerno

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m²)	Prestation(s) BPU
Centre Rosquerno	Lieu-dit de Rosquerno 29120 Pont-l'Abbé	2 242 m²	Article 4 : audit énergétique

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 990,00 € HT, soit 3 588,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_092-DE

Le montant révisé est estimé à 2 995,98 € HT soit 3 595,18 € TTC (selon le dernier indice de révision connu).

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 250,00 € (en recette).

Le reste à charge communal sera donc de 1 345,18 €.

VU l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments communaux concernés ;
- **APPROUVE** les conditions techniques et financières des conventions proposées par le SDEF ;
- **APPROUVE** le montant estimatif des prestations pour la cantine scolaire et le Triskell, soit 6 996,00 € TTC hors révision, (correspondant à un montant estimé révisé de 7 010 € TTC), au titre de l'année 2026 ;
- **APPROUVE** le montant estimatif de la prestation pour le centre de Rosquerno, soit 3 588,00 € TTC hors révision, (correspondant à un montant estimé révisé de 3 595,18 € TTC), au titre de l'année 2027 ;
- **AUTORISE** le versement au SDEF de 100 % du montant TTC des prestations réalisées ;
- **AUTORISE** la perception des participations financières du SDEF pour ces prestations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, leurs éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait à Pont l'Abbé le 24 Juin 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,



LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_092-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
ROZEN Adèle	X		
TINCQ Alain	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie		X	A donné procuration à Laurent MOTREFF
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	A donné procuration à Alosia ROBERDEL
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 4

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction